

N<sup>o</sup> 255. — DÉPÊCHE MINISTÉRIELLE du 13 août 1870, n<sup>o</sup> 106 (6<sup>e</sup> direction, 1<sup>er</sup> bureau), portant approbation de l'arrêté du 19 mars 1870 qui rétablit le comité consultatif d'administration, de commerce et d'agriculture.

Paris, le 15 août 1870.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — J'ai reçu avec votre lettre du 25 mars dernier, l'arrêté que vous avez rendu le 19 du même mois à l'effet de rétablir et de réorganiser le comité consultatif d'administration, de commerce et d'agriculture qui avait été supprimé par votre prédécesseur.

J'approuve cette mesure qui donne satisfaction aux aspirations des résidents français et étrangers établis aux îles de la Société.

Recevez, etc.

*L'Amiral Ministre secrétaire d'Etat  
au département de la marine et des colonies,  
Signé : RIGAUT DE GENOUILLY.*

N<sup>o</sup> 256. — CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE du 22 août 1870, n<sup>o</sup> 112 (6<sup>e</sup> direction, 1<sup>er</sup> bureau), portant nouvelle prorogation du traité d'extradition conclu avec la Grande-Bretagne.

Paris, le 22 août 1870.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — J'ai l'honneur de vous informer que, suivant un accord intervenu entre le gouvernement de l'Empereur et celui de S. M. Britannique, l'effet du traité d'extradition du 13 février 1843, qui devait prendre fin le 1<sup>er</sup> septembre 1870, a été de nouveau prorogé jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 1871.

Recevez, etc.

*L'Amiral Ministre secrétaire d'Etat  
au département de la marine et des colonies,  
Pour le Ministre et par son ordre :  
Le Directeur des colonies,  
Signé : ZOEPFFEL.*

N<sup>o</sup> 257. — DÉPÊCHE MINISTÉRIELLE du 17 août 1870, n<sup>o</sup> 108 (6<sup>e</sup> direction, 3<sup>e</sup> bureau), au sujet de la réclamation du sieur T....

Paris, le 17 août 1870.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Par dépêche du 24 mai dernier, n<sup>o</sup> 15, vous m'avez transmis une réclamation du sieur T..., résident français de Tahiti, au sujet de l'interdiction qui lui a été faite par le procureur impérial, chef du service judiciaire, de plaider et de con-